

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 21
JUN 2016

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
TRAVAUX	5
BUDGET	6
ENVIRONNEMENT	8
SÉCURITÉ	9
BILAN	10
PORTRAIT	11



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: juin 2016



Le budget communal : entre équilibre et contraintes

Dans le contexte économique actuel, l'élaboration du budget communal est un exercice qui doit s'adapter aux contraintes nouvelles imposées par le gouvernement.

Il y a lieu de faire la part entre les opérations à caractère obligatoire sans lesquelles les services de la commune ne sauraient fonctionner et les opérations permettant de répondre aux attentes des habitants.

La diminution notable des dotations budgétaires nous oblige donc à faire des choix pour maintenir un équilibre entre les recettes et dépenses. Certains investissements doivent être reconsidérés voire différés. Les marges de manœuvre sont maintenant faibles si l'on veut continuer à assurer la mise aux normes de nos équipements et maintenir notre fiscalité à son niveau.

Le budget se doit d'être avant tout un tableau de bord qui doit pouvoir évoluer tout au long de l'année. Il ne saurait susciter un « clap de fin » une fois voté. Si la réglementation comptable nous impose de fractionner certaines opérations d'urbanisme ou de prestations de service pour des raisons fiscales, ce n'est pas pour autant qu'elles sont dissociables du budget général. **Les excédents de l'un ne sauraient être analysés comme des bénéfices.** Une opération nouvelle d'urbanisme génère nécessairement de nouvelles charges de fonctionnement ou des besoins supplémentaires sur le budget général.

Nous nous attachons à réduire notre endettement, à adapter nos locaux à de nouveaux besoins, à répondre à nos engagements. Les budgets présentés se veulent raisonnables et prudents dans la mesure où nous ne connaissons la totalité de nos dotations que de manière tardive alors que l'exercice budgétaire sera largement engagé.

Soucieux des biens et des intérêts de notre commune, nous avons la volonté d'aller de l'avant. Mais il nous faut maintenant choisir les actions qui concourent à notre qualité de vie à Marcilly en Villette dans la continuité de ce que nous avons assuré depuis de nombreuses années. Telles sont nos obligations aujourd'hui. ▢

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette



LE NOUVEAU FACTEUR

A compter du 25 octobre prochain, le travail du facteur évolue.

La nouvelle organisation prévoit un temps de pause de 45 minutes pour le déjeuner. Conséquence, la distribution du courrier sera répartie sur l'ensemble de la journée et non plus sur la seule matinée.

Même si cette distribution reste son activité principale, le facteur, équipé d'un smartphone, devient aussi un acteur de services à domicile tels que :

- remise de collecte commentée (supports d'informations, documents administratifs...)
- vigie des personnes et des biens
- collectes d'informations
- installation et mise en main d'équipements
- collecte et recyclage (papiers, cartons...)
- diagnostic et constat
- portage de proximité. ▢



La Grande Récré Deux de plus

Le centre de loisirs de Marcilly-en-Villette fonctionnera dès la fin de l'école, à partir du mercredi 6 juillet 2016 jusqu'au vendredi 29 juillet. Il accueillera les enfants scolarisés jusqu'au CM2. Cette année, il est organisé et dirigé par notre directrice d'animation que les enfants connaissent bien maintenant au travers des TAP, de l'accueil périscolaire et de la grande Récré. ▢

Saluons l'arrivée de deux nouvelles associations :

« L'Association pétanque marcilloise ». Elle évoluera juste à côté du dojo dès que le boulodrome homologué prévu sera opérationnel, l'ambition de cette association étant d'évoluer à un niveau de compétition. Plus d'infos : François Héroin 06 76 46 52 28

Les "Amis des Tuileries et Briqueteries de Sologne" dont le président est Pierre Chirol ▢

Le nœud au mouchoir

> **Horaires tolérés pour les activités bruyantes (tondeuses, taille-haies, karcher, etc.)**

En semaine : 8h-12h / 14h-19h30
Samedi : 9h-12h / 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h

> **Départ en retraite**

Mardi 5 juillet 2016, à 17h à la salle Chantaloup. Cérémonie en l'honneur de M. Jean-Pierre Coladant qui nous quitte après 35 ans de bons et loyaux services, dont 21 ans à la direction de l'école élémentaire.

> **Fête de la musique**

Mardi 21 juin 2016, animations à partir de 18h30

> **Kermesse des écoles et inauguration du nid des oiseaux de DUME**

Vendredi 24 juin 2016

> **Pique-nique républicain et bal populaire**

Mercredi 13 juillet 2016, salle Chantaloup

> **Fête champêtre**

Dimanche 31 juillet 2016, au Bourillon

> **Rentrée des classes**

Jeudi 1^{er} septembre 2016

> **Forum des associations**

Samedi 3 septembre 2016

Nouveau service

Connaissez-vous le « Compte-Nickel » ? C'est nouveau, c'est près de chez vous et c'est une solution bancaire innovante simple, rapide et peu coûteuse. Ce nouveau service est accessible à tous sans restriction et en particulier à tous ceux que les banques traditionnelles accueillent difficilement (travailleurs précaires, en insertion, intérimaires, saisonniers, jeunes et étudiants...). Il permet d'obtenir un compte bancaire, un RIB et une carte de paiement dans un réseau de débits de tabacs et point presse. Une simple pièce d'identité et un numéro de mobile suffisent pour effectuer la démarche. Depuis novembre dernier, Compte-Nickel est également accessible aux 12/18 ans (avec autorisation parentale).

À Marcilly-en-Villette, ce nouveau service est offert depuis le mois de février par notre buraliste « au Ventre Jaune ». ▢



Collecte et sécurité

Les déchets de soins piquants ou coupants (aiguilles de seringues, lancettes...) des particuliers ne doivent pas être jetés dans une poubelle classique, car ils représentent un danger de blessure et de contamination pour les agents de collecte et de tri. Le SMICTOM assure depuis le 1^{er} janvier 2008 cette collecte spécifique qui s'effectue une fois par mois de 10h à 12h, selon un planning établi, dans l'une des 3 déchèteries suivantes : Salbris, Lamotte-Beuvron ou Ménestreau-en-Villette.

Comment obtenir sa première boîte à aiguille ?

S'adresser au SMICTOM de Sologne (02 54 88 01 14) ou lors d'une permanence dans l'une des 3 déchèteries. Se munir d'un justificatif de domicile récent. ▢



Civisme

Voici le témoignage d'un de nos concitoyens : « notre chien, tenu en laisse, a été attaqué et mordu par un autre chien qui était hors de portée de vue et de l'autorité de la personne qui l'avait sous sa responsabilité. Ce qui a nécessité une consultation et des soins vétérinaires pour le chien tenu en laisse ». Cet incident est navrant et pose un problème de santé et de sécurité publiques. Il est utile de rappeler que, sur l'espace public, les chiens doivent au minimum être tenus en laisse, voire muselés s'ils sont de 1^{re} catégorie. En cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur est soumis à une obligation de déclaration à la mairie avec une mise sous surveillance sanitaire de quinze jours de l'animal. Il est tenu dans le même temps de faire réaliser une évaluation comportementale de son animal par un vétérinaire. Il est anormal de subir l'inconscience du danger de quelques-uns qui s'approprient un espace partagé. ▢

LES 4L ONT MIS LE JU !

Rappelez-vous, Elles nous avaient présenté leur projet en juillet dernier lors du dernier pique-nique républicain. Le RAID 4L Trophy 2016 s'est déroulé sur 10 jours en février. Formidable aventure humaine, sportive et solidaire pour les étudiants âgés de 18 à 28 ans, ce raid c'est 6000 kilomètres parcourus de la ville de départ, Biarritz, à Marrakech au Maroc en passant par l'Espagne. Les équipages embarquent à bord de leur 4L du matériel et des fournitures scolaires destinés aux enfants les plus démunis du Maroc. C'est avec le sourire que Julia Lozachmeur et Justine Nossuh ont terminé à la 623^{ème} place au classement général sur 1200 4L ! Leur 4L « Judith » se porte à merveille, elle a tenu le choc comme une championne. Elles sont revenues avec quelques courbatures et comme elles disent « du sable dans les poches et des étoiles dans les yeux »

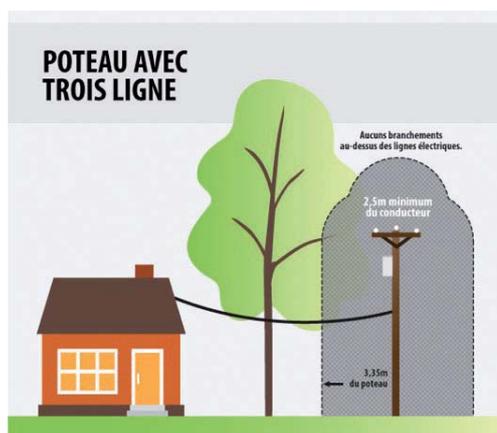
La municipalité a soutenu cette aventure ainsi qu'un grand nombre d'artisans de notre commune qui se sont investis dans la remise en état de leur 4L, et nos concitoyens qui les ont soutenues financièrement. Bravo pour ce bel élan de solidarité ! ▢



Élagage

Si vous êtes propriétaire ou riverain d'une ligne électrique, votre responsabilité serait engagée si l'un de vos arbres, débordant sur le domaine public, occasionnait par ses mouvements ou sa chute un court-circuit voire des avaries. La réglementation reconnaît à ERDF le droit de couper les arbres et les branches gênantes ou ne respectant pas les distances réglementaires. Dans ce cas, l'élagage serait à votre charge sans discussion possible. Attention, les distances de sécurité varient selon le type de ligne. ▢

Plus d'infos : www.erdfdistribution.fr



État civil

NAISSANCES

- ▢ 22 décembre 2015 > Elliot FROGER
- ▢ 06 janvier 2015 > Tom ROUILLON
- ▢ 13 janvier 2016 > Juliette EIRAS
- ▢ 20 janvier 2016 > Lizzie HOUMADI
- ▢ 20 janvier 2016 > Margot GRANGERON
- ▢ 15 février 2016 > Amaury ROUILLARD
- ▢ 05 mars 2016 > Léandre BARRÉ
- ▢ 17 mars 2016 > Mathéo BERTHELET
- ▢ 21 mars 2016 > Alicia TZARICK
- ▢ 31 mars 2016 > Léane PERRAUDIN
- ▢ 07 avril 2016 > Solène JOLY
- ▢ 10 avril 2016 > Maël MALLET
- ▢ 28 avril 2016 > Nino CHAUMET
- ▢ 26 mai 2016 > Lou ARMANDINE LES LANDES

DÉCÈS

- ▢ 24 mars 2016 > Gérard DIOT
- ▢ 25 avril 2016 > Josette MOURIER veuve JACQUARD
- ▢ 05 mai 2016 > Edith RIOUAL veuve CHARTIER
- ▢ 05 mai 2016 > Claire TESSIER veuve BOULDE

MARIAGES

- ▢ 02 avril 2016 > Christèle MALLET et Benoît MONTIGNY
- ▢ 14 mai 2016 > Carole MÉRÉ et Éric ODIOT

Extraits des délibérations du Conseil Municipal.
L'intégralité des textes est consultable en mairie.

Séance du 23 mars 2016

Réforme des rythmes scolaires : Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Monsieur Le Maire rappelle que les rythmes scolaires ont été mis en œuvre à la rentrée de septembre 2014 dans les 2 établissements scolaires de la commune. La commune est tenue de réaliser un projet éducatif territorial. Le document ainsi élaboré et approuvé par les comités de pilotage instauré dans chacune des 2 écoles permet de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées.

Comptes administratifs 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Michel Pouget, doyen d'âge, le compte administratif de l'exercice 2015 qui se résume ainsi :

- budget général : la section de fonctionnement présente un excédent de 407 370,60 €, la section d'investissement un déficit de 309 345,85 €.
- budget eau et assainissement : la section de fonctionnement présente un excédent de 67 780,49 €, la section d'investissement un excédent de 145 492,82 €
- budget de La Chaise : la section de fonctionnement présente un excédent de 84 788,16 €

Budgets Primitifs 2016

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien des taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti), fixe la taxe sur les consommations électriques et adopte :

- le budget général qui s'équilibre en fonctionnement à 1 490 346,21 € et en investissement à 1 283 495,93 €.
- le budget eau et assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 399 860,49 € et en investissement à 330 836 €.
- le budget de l'aménagement de La Chaise qui s'équilibre en fonctionnement à 171 238,16 €.

Subventions aux associations

Le montant total des subventions allouées s'élève à la somme de 43 383 €

Budget d'investissement 2016

Dans la section d'investissement, il a été notamment prévu les opérations suivantes :

- L'enfouissement des réseaux rues de la Blénerie et Chilly
- L'aménagement de la maison médicale
- L'aménagement d'un terrain multisports
- Les cessions d'un immeuble et d'un délaissé de terrain

- La poursuite du programme de remise aux normes de l'éclairage public
- L'aménagement du parking derrière la mairie
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux
- La rénovation de voiries
- Le balisage des chemins de randonnée

Demande de subventions sur opérations d'investissement

Le conseil approuve diverses demandes de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement public, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les opérations relatives à l'enfouissement des réseaux, l'aménagement d'un parking, la réalisation d'un terrain multisports et des accès pour personnes à mobilité réduite.

Animations pour les 9-15 ans en juillet 2016

Des animations seront proposées pour les 9-15 ans, pour les semaines 28, 29 et 30, à raison de 5 demi-journées, avec une participation de 30 €/activité (25 € pour l'activité semaine 28) sous réserve d'une participation minimum de 10 enfants. Les activités retenues seront assurées dans le cadre du Centre Équestre de Marcilly, du Ciran à Ménestreau et du Golf à Marcilly.

Demandes de subventions au titre du fonds d'accompagnement culturel du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FACC, d'une part pour l'organisation d'un concert de l'Ensemble Dihun Keltieg le samedi 28 mai 2016 à l'Église Saint-Étienne, et d'autre part pour la représentation du Théâtre de l'Imprévu, le samedi 26 novembre 2016 à la Salle Chantaloup.

Conventions avec Logem Loiret

Dans le cadre du programme des logements locatifs sur la réserve foncière de La Chaise, le Conseil Municipal approuve les conventions proposées par Logem Loiret en matière de réservation.

Renouvellement contrat d'accompagnement vers l'emploi

Le Conseil Municipal autorise pour les besoins du service de voirie le renouvellement du CAE pour une période de 12 mois.

EPFLI

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Donnery.

Liste des marchés 2015

Le Conseil Municipal approuve la liste des marchés conclus en 2015.

Comme prévu, le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une collecte pour la Banque Alimentaire le samedi 21 mai, sur la place de l'église de 11h à 12h mais celle-ci, malgré le beau temps, n'a pas eu le succès espéré. Nos jeunes réfléchissent déjà à de nouvelles idées pour améliorer la mobilisation.

L'organisation de la « boom » de fin d'année scolaire est en cours. La date a été fixée : ce sera le vendredi 1^{er} juillet 2016 de 18 h 30 à 20 h 30. Elle sera ouverte à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire. L'animation musicale sera réalisée par un parent d'élève et l'encadrement sera assuré par des élu(e)s et des parents d'élèves. Un buffet froid sucré-salé sera organisé et offert par la mairie.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports vient d'attribuer une subvention de 1200€ pour la réalisation de la "boîte à livre" dont le principe est d'échanger des livres de manière libre et gratuite, en les déposant dans un lieu public. c'est une bonne nouvelle qui va permettre de concrétiser le projet phare de cette année.

Le CMJ est également présent lors de toutes nos commémorations, afin de les sensibiliser aux événements passés et de maintenir vivante cette mémoire, la dernière en date étant celle du 8 mai 1945 où il a déposé une gerbe au pied du monument aux Morts aux côtés du maire de la commune. ▣



LOGEMENTS LOCATIFS LA CHAISE

La construction des 8 logements locatifs (4 de type F3 et 4 de type F4) doit trouver son terme à la fin du mois de juin, la mise à disposition des logements par Logem Loiret étant prévue pour début septembre après la réalisation des voiries. Ces logements constituent un bel ensemble qui contribue à mettre en valeur l'entrée du lotissement. ▢



Enfouissement des réseaux rue de Chilly et rue de la Blénerie

L'enfouissement a démarré à la mi-juin sous maîtrise d'œuvre conjointe avec le Conseil Départemental. La durée prévisionnelle des travaux est au minimum de 4 mois compte tenu des délais d'intervention des différents opérateurs (ERDF, Orange). Durant cette période l'accès aux rues de la Blénerie, de Chilly et à l'Impasse de l'Alizier sera réservé aux riverains. Le gymnase et le dojo seront accessibles par la rue de Chantaloup et la rue des Alouettes. ▢

Enfouissement de réseaux ERDF

ERDF procède actuellement à un aménagement de la structure du réseau HTA (Haute Tension A) sur les communes de Saint Cyr-en-Val et de Marcilly-en-Villette. Ces travaux consistent en une dépose des lignes aériennes sur près de 8 km pour les remplacer par un réseau souterrain en bordure de route. La pose des câbles a débuté sur Saint Cyr-en-Val à la fin du mois de mai et devrait se poursuivre jusqu'à la mi-juin. La dépose du réseau aérien est susceptible de durer jusqu'à la fin de cette année. Une circulation alternée des véhicules a été mise en place et sera maintenue pendant toute la durée des travaux. ▢

Déplacement des antennes du château d'eau

L'opérateur SFR procède actuellement à la mise en place de ses installations sur le nouveau mât implanté en bordure de l'étang communal en tenant en compte des contraintes imposées par le Plan Local d'Urbanisme.

L'opérateur Orange a planifié ses travaux d'installation en août prochain et envisage une mise en service en septembre. ▢

Budget

BUDGET

Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recette sont pris en compte les éléments suivants :

- une nouvelle baisse des dotations et subventions de près de 16.77 % :
 - La dotation forfaitaire est estimée à 213 059 € contre 276 103 en 2015 et 302 277 € en 2014 soit une baisse de 22.8 % par rapport à 2014.
 - Les autres dotations ont été reprises sur la base d'une reconduction dans la mesure où nous ne pouvons disposer d'aucune information quant à leur évolution.
- En matière d'impôts et taxes, si les taux relatifs aux 3 taxes sont maintenus, l'évolution des produits attendus ne sera qu'en hausse de 1.04 % (762 181 € contre 753 315,67 € en 2015), l'augmentation des bases fiscales ayant été fixée par le gouvernement à 1 %.

Ces ressources seront parallèlement diminuées par :

- un prélèvement au titre de la contribution au fonds de péréquation intercommunale dont le montant est estimé à 20 000 € contre 12 102 € en 2015. Ce montant est repris en dépense.
- une contribution au titre de la mise en place du service de gestion de l'urbanisme dont la charge était supportée jusqu'au 1^{er} juillet 2015 par la Préfecture.

En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- Des charges générales de fonctionnement contenues à leur niveau de 2015 à savoir, 476 800 € (2015 : 476 985 €).
- Des charges de personnels en hausse prévue de 2.35 % à laquelle il y aura lieu d'ajouter en cours d'exercice l'incidence de la hausse de la valeur du point d'indice annoncée par le gouvernement.
- Des charges de gestion courante en hausse de 2.38 %. Ces dépenses couvrent notamment les subventions aux associations, la contribution

SECTION D'INVESTISSEMENT

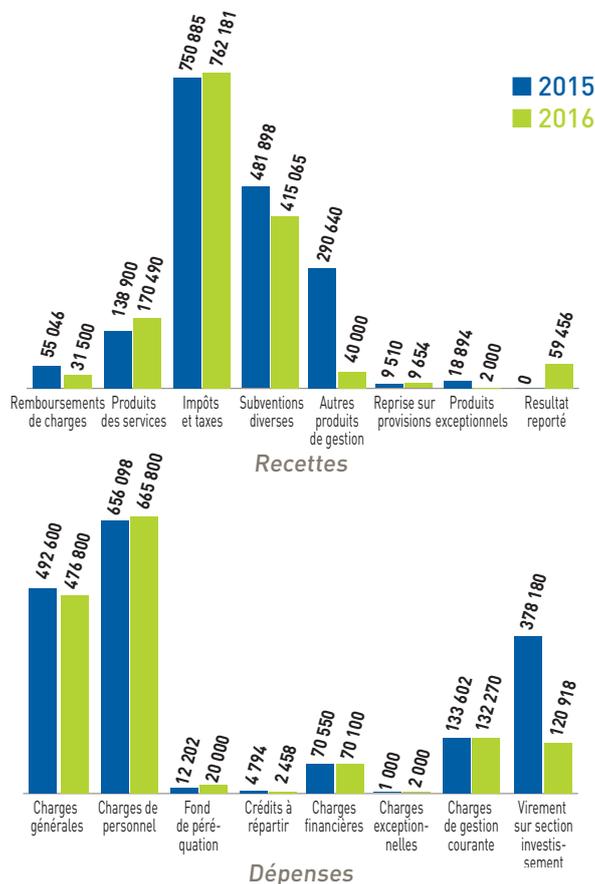
En recette sont pris en compte les éléments suivants :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2015 à savoir 347 913,85 €.
- Le virement de la section de fonctionnement 120 918,21 €.
- Une perspective de subvention pour l'enfouissement des réseaux rue de Chilly et rue de la Blénierie (21 014,70 €).
- Le report de subventions non reçues en 2015 au titre des ateliers municipaux, du gymnase et de l'épicerie (155 449 €).
- Une subvention attendue pour un montant de 40 649,75 € au titre de la création d'un espace multisport.
- Le produit espéré au titre de la cession d'un logement de fonction devenu vacant.

En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- L'affectation du résultat reporté d'investissement de 2015 soit 309 345,85 €.
- Le remboursement des annuités d'emprunt pour un montant de 120 000 €.
- Divers investissements programmés sous réserve de subvention et évalués pour un montant total de 707 809 €.

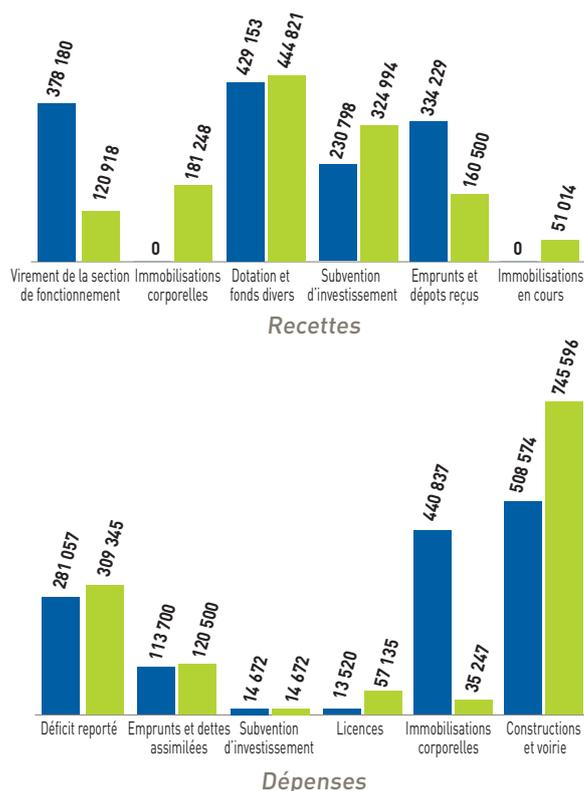
L'équilibre entre les recettes et les dépenses est acquis ce jour par l'inscription d'un emprunt éventuel de 160 000 €, compte tenu de l'impossibilité à ce jour de connaître la concrétisation de la vente des parcelles de terrain sur la zone de l'ancien silo, et, de demandes de subventions dont les dossiers sont en cours d'instruction.



au CCAS et les indemnités des élu(e)s.

- Des charges financières représentant les intérêts des emprunts en cours pour un montant de 70 100 €.
- Des charges exceptionnelles correspondant aux prix qui seront attribués tant pour les jardins fleuris que pour le salon de peinture de décembre.

L'ensemble des charges constatées par rapport aux recettes attendues permet un virement à la section de fonctionnement de 120 918,21 €. Ce montant sera repris en recette d'investissement.



Budget de l'eau et de l'assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

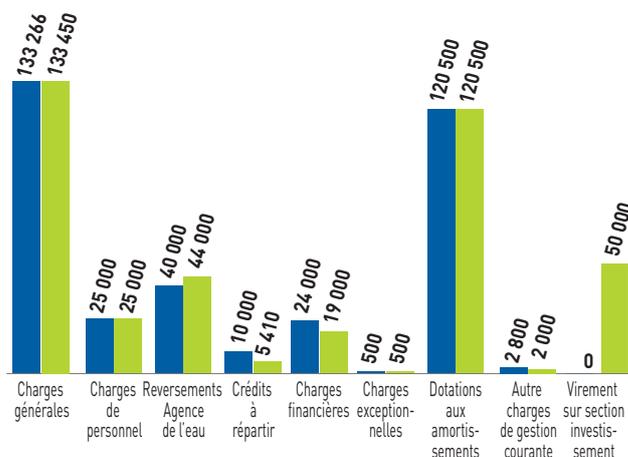
En recette sont pris en compte les éléments suivants :

- Le report de l'excédent de fonctionnement 2015 pour un montant de 67 780 €
- une opération d'ordre à titre de reprise de subvention d'investissement pour un montant de 48 000 €
- le produit de l'activité du service pour un montant de 284 080 €. Ce chapitre retrace le produit de la vente de l'eau et les redevances perçues aux lieux et places de l'Agence de l'eau.

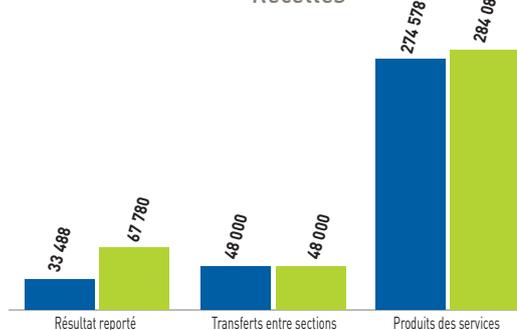
En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- Les charges générales de fonctionnement sont évaluées à 133 450 €. Elles correspondent essentiellement aux charges assurées par Veolia pour le fonctionnement de la station de traitement et le fonctionnement de la station d'épuration, aux charges d'entretien des installations.
- Les charges de personnel correspondent aux charges de relevé des compteurs et au service de facturation pour un montant estimé à 25 000 €.
- Les atténuations de produits correspondant aux versements effectués, au bénéfice de l'Agence de l'Eau, des redevances perçues au titre de l'exercice 2015.
- Les dépenses imprévues pour un montant de 5 410,49€.
- Les dotations aux amortissements sont chiffrées à 120 500 €. Ce montant est repris en recette d'investissement.
- Les charges de gestion courante prévues pour faire face à l'annulation de titre de recette en cas d'insolvabilité des débiteurs.
- Les charges financières correspondant aux intérêts des emprunts pour un montant de 19 000 €.

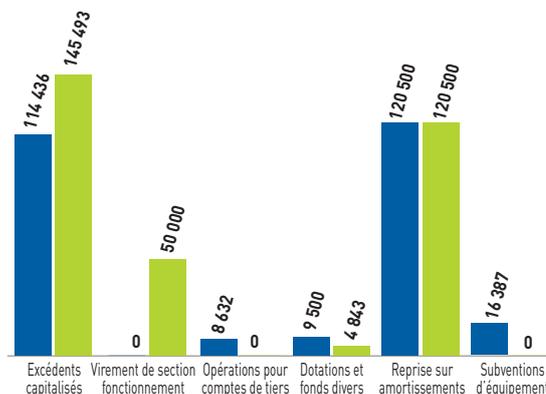
L'ensemble des charges constatées par rapport aux recettes attendues permet un virement à la section d'investissement de 50 000 €.



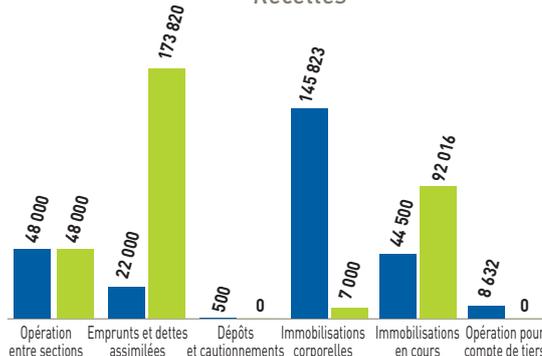
Recettes



Dépenses



Recettes



Dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recette sont pris en compte les éléments suivants :

- L'affectation du report de l'exercice 2015 à savoir 145 493 €.
- Le virement de la section de fonctionnement 50 000 €.
- La reprise des amortissements pour un montant de 120 500 €.
- Le fonds de compensation de la TVA pour un montant de 4 843 €.

En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- La reprise sur subvention d'investissement pour un montant de 48 000 €.
- Un remboursement d'emprunt par anticipation et les annuités sur emprunt qui resteront à couvrir pour un montant de 173 820 €.
- Des frais de matériels pour un montant de 7 000 €.
- Des immobilisations correspondant à la poursuite du renouvellement des compteurs, à des travaux sur le dôme et à la mise en conformité de la zone de captage d'eau pour un montant de 92 016 €.



Mise aux normes de la déchèterie

La réglementation a beaucoup évolué pour les déchèteries au cours des 4 dernières années. Par ailleurs, certains équipements ne sont plus aux normes environnementales.

Des travaux ont été programmés et ont pour objectif de mettre aux normes notre site, en tenant compte de l'aspect environnemental et de l'aspect sécuritaire. Ils devraient durer 4 mois.

Durant cette période, pour des raisons de sécurité évidentes, **La déchèterie sera fermée au public à partir du 27 juin 2016.**

Afin d'assurer la continuité du service public, **les habitants de Marcilly en Villette sont invités à déposer leurs déchets sur les déchèteries de la Ferté St Aubin et de Ménestreau en Villette.**

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée pendant cette période mais, sachez que nous n'avions pas le choix car nous risquons, si rien n'était fait, la fermeture définitive par les services de la Préfecture de notre déchèterie.

Toutes les informations utiles seront consultables sur le site internet du SMICTOM (smictomdesologne.com). =



Objectif zéro pesticide

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et conformément à la réglementation, le personnel de la voirie n'utilise plus de pesticide pour l'entretien des trottoirs. Comme vous avez pu le constater la nature reprend rapidement ses droits. Cet entretien devient l'affaire de tous, chacun étant invité à désherber ou à entretenir la végétalisation qu'il aura installée devant son habitation. =

Taille des haies

La restriction concernant la période d'entretien des haies est une obligation nouvelle.

En effet, le règlement du Parlement Européen et du Conseil n°1306/2013 du 17 décembre 2013 impose aux Etats membres de prendre une mesure sur **"l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux"**.

La France a choisi la période suivante :

Taille des haies interdites du 1^{er} avril au 31 juillet

Inondations

De mémoire d'anciens, on n'a jamais vu cela ! Le 31 mai, Le Bourillon est sorti de son lit envahissant la promenade, le parcours de santé et recouvrant presque totalement l'île. Des riverains ont été sinistrés et certains ont dû être relogés en attendant la remise en état de leur habitation. Route de Sennely, sous la pression de l'eau, le pont du Bourillon a cédé, emportant avec lui plusieurs gros arbres et cassant une canalisation d'eau. La société VEOLIA est rapidement intervenue pour rétablir l'alimentation en eau potable dans ce secteur. Par contre, une déviation a été mise en place le temps des travaux pour reconstruire un pont, ce qui va sans doute demander quelques mois. Les chemins de la Royauté et de la Houssaye sont de ce fait très sollicités. Le service de la voirie s'attache à les maintenir en état. Compte tenu de leur fragilité il est impératif de circuler avec prudence.

D'autres administrés se sont retrouvés isolés du fait, là aussi, de l'effondrement et de la fragilisation d'un pont, seul accès à leur propriété. Le petit pont de La Gaulette s'est effondré et celui de Gazigny est impraticable.

La situation s'est heureusement rapidement améliorée. Cependant, des chaussées ont été fragilisées et des expertises sont en cours de la part du Conseil Départemental.

Saluons ici le travail de nos pompiers, de notre équipe de voirie qui ont sillonné le territoire communal pour intervenir rapidement sur tous les points critiques et pour apporter toute l'aide nécessaire à nos concitoyens en difficultés. =



Prévention cambriolage

Toutes les 2 mn 30, un cambriolage est commis en France.

Contrairement aux idées reçues, de nombreux cambriolages ont lieu alors que les propriétaires sont à leur domicile; les cambrioleurs profitent de l'inattention des occupants en passant tout simplement par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs: ils ne disposent que de 5 minutes pour entrer, trouver et emporter votre bien. Ne leur facilitez pas la tâche. Il existe des gestes simples qui décourageront les cambrioleurs:

- Fermez la porte à clef, même si vous vous absentez pour quelques minutes ou lorsque vous êtes chez vous;
- Équipez vos portes et fenêtres de systèmes de fermeture fiables (serrures à points multiples): dans la plupart des cas, les voleurs abandonnent au bout de trois minutes s'ils ne réussissent pas à entrer;
- N'oubliez pas de protéger également les accès secondaires: portes de service, garages, soupiraux...
- Équipez votre habitation d'un projecteur halogène avec détecteur de mouvement, d'un système d'alarme ou de télésurveillance si vous le jugez nécessaire;
- Ne laissez pas traîner dans le jardin des objets permettant d'accéder plus facilement dans l'habitation: une échelle, des outils, un échafaudage...
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance
- Photographiez vos objets de valeur et notez les numéros de série ainsi que la référence des matériels pour faciliter les recherches en cas de vol.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Évitez de laisser les clés sur votre véhicule dans le garage même fermé.
- Ne déposez pas vos clés sur un meuble situé dans le hall d'entrée de votre habitation.
- Si vous laissez une personne pénétrer dans votre domicile, accompagnez-la dans tous ses déplacements.



- Lorsqu'une personne se présente à la porte (gendarmes, agents EDF, plombiers...), demandez systématiquement une pièce d'identité ou une carte professionnelle. En cas de doute, composez le 17.
- Restez vigilant: signalez immédiatement à la gendarmerie tout fait qui vous semble anormal en composant le 17 (démarcheur, personne faisant du repérage, véhicule circulant à allure réduite...).

Connaissez-vous l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Mise en place depuis plusieurs années, l'Opération Tranquillité Vacances permet aux particuliers, durant leurs congés, de profiter de contrôles réguliers de leur habitation par les forces de l'ordre. Auparavant réservée aux vacances estivales, elle est depuis 2009 étendue à toutes les vacances scolaires notamment celles de fin d'année, marquées traditionnellement par une recrudescence des

cambriolages dans les résidences inoccupées.

Le principe de cette opération est simple:

- vous rendre à la brigade de gendarmerie de La Ferté Saint-Aubin pour remplir un questionnaire (téléchargeable sur le site http://www.interieur.gouv.fr/rubrique_demarches_administratives)
- préciser les dates de départ et de retour, votre adresse ainsi que le nom de la personne à contacter en cas de problème.

Ces questionnaires seront rangés par commune dans un registre que les gendarmes emportent avec eux lors de leurs patrouilles. Ils s'assurent ainsi qu'aucune effraction n'a été commise sur les domiciles signalés.

Le dispositif a déjà fait ses preuves car avant de cambrioler une habitation, les malfaiteurs rôdent et, voir des passages réguliers des gendarmes, les dissuadent.

▣

Le Centre Communal d'Action Sociale

L'action sociale à Marcilly-en-Villette s'organise autour de deux grands axes :

- Une mission ciblant les personnes de plus de 70 ans.
- Une mission plus confidentielle d'aide personnalisée comme la constitution de dossiers administratifs, l'attribution d'une aide alimentaire (gestion de la banque alimentaire) ou financière.

Le total des aides et subventions versées pour 2015 s'élève à 14064 €

Notre commune compte 224 personnes de plus de 70 ans. Le repas et le goûter, qui leur sont offerts à la salle des fêtes, ont accueilli chacun entre 50 et 60 personnes. À celles et ceux qui le souhaitent, 169 colis de Noël ont été distribués.

Nous avons logé temporairement 13 personnes SDF, souvent des « habitués » qui viennent parfois deux fois dans l'année. 12 bons d'achat ont été accordés à l'épicerie ou à la boucherie. ▢

Les actions en chiffres

- > **11 réunions** du Conseil d'Administration
- > **20 familles** aidées
- > **15** attributions ou renouvellements de colis de la Banque Alimentaire
- > **9** aides financières
- > **2** aides pour le paiement de la cantine (enfants scolarisés hors Marcilly)
- > **3** prises en charge de droits d'entrée de téléalarme

La bibliothèque municipale rue des Relais

En 2015, le budget de fonctionnement de la bibliothèque s'est élevé à 1503€. Des documents et des périodiques ont été acquis pour le somme de 691€.

16 bénévoles assurent :

- Les permanences de la bibliothèque, à tour de rôle, le mercredi de 10h à 11h30 et de 17h à 18h30 ainsi que le samedi matin de 10h à 11h30.
- 3 échanges annuels d'ouvrages avec la Médiathèque Départementale du Loiret.
- Les achats de romans, bandes dessinées et documentaires, avec cette année l'achat de livres « large vision ».
- L'informatisation des documents.

Il existe depuis début 2016 un catalogue informatisé. Un portail informatique à destination des adhérents est en cours d'élaboration. Il permettra depuis chez soi de faire un choix et d'obtenir toutes les informations utiles et les animations de la bibliothèque. ▢

La bibliothèque en chiffres

2 063 livres adultes
et **1 246** livres enfants
224 CD
234 DVD
20 livres audio
70 livres large vision

Les animations

9 interventions le mardi une fois par mois pour l'école élémentaire (classe de CP, CM1/CM2)



La fréquentation en 2015

229 adhérents
dont 8 hors commune
(159 adultes et 70 enfants)
23 nouveaux inscrits en 2015
4 025 prêts

Tortumania

Le hasard a voulu que son père soit basé à Bricy après la seconde guerre mondiale. Son grand-père, habitant Strasbourg à cette époque, vient rejoindre son fils. Tous les deux sont des passionnés de moto. Après la guerre, le père et le fils travaillent chez Thermor à Orléans. Son père s'installe à Saint Jean de la Ruelle et son grand-père à Marcilly-en-Villette. C'est grâce aux voisins de ce grand-père alsacien que Pierre FUHRMANN-BACCI acquiert un terrain dans notre commune et s'y installe en 1978.

Pierre est donc alsacien par son père et corse par sa mère. En effet, c'est aussi après la guerre que sa maman est venue de Corse habiter chez une tante à Orléans pour y trouver du travail. Ses parents s'y sont croisés et y ont fondé leur famille. Pierre est l'aîné de trois enfants et passe tous les week-ends chez son grand-père de Marcilly. Chaque été, c'est à Marignana, le petit village corse au nord d'Ajaccio qu'il retrouve son autre grand-père, un garde forestier qui possédait des tortues. On peut dire que ses deux grands-pères ont fait germer chez Pierre ses deux passions, la moto et les animaux dont l'une va être le fil rouge de sa vie. Petit, il voulait être vétérinaire. Il fait des études de philosophie à Orléans puis à Tours, et, pendant ses vacances il travaille dans un service animalier du laboratoire Servier puis du CNRS. Il passe un concours de l'administration et fait une carrière dans la police. Il se marie avec Michèle, en 1976. Deux garçons, Frédéric et Dominique viennent agrandir la famille. Il collectionne les vieilles motos. L'asthme d'un de ses fils va orienter le choix d'élever des tortues, comme ses deux grands-pères, car c'est un animal non allergisant. Cela va être le point de départ d'une grande aventure. Pierre est un précurseur en matière d'élevage et de protection des tortues sans oublier son rôle primordial de communication car il existe malheureusement un trafic important de ces animaux. Cette passion prend toute sa dimension dans les années 2000, lorsque Pierre arrête de travailler et qu'il obtient un certificat de capacité pour élever des tortues. Il crée l'association ATC (les Amis des Tortues du Centre) qui compte aujourd'hui 250 adhérents. Il est le cofondateur de la FFEPT (Fédération Francophone pour l'Élevage et la Protection des Tortues) qui regroupe un millier de personnes ! Il fait découvrir et organise des opérations de protection de la seule tortue sauvage française qui vit dans nos étangs, la cistude. Il participe à la mise en place d'un réseau vétérinaire, les écoles ne délivrant pas d'enseignement sur les soins des tortues. Nous avons la chance à Marcilly-en-Villette de pouvoir, une fois par an, découvrir cet univers lors de la journée ATC, à la salle Chantaloup au printemps. Il n'y a aucun doute, Pierre FUHRMANN-BACCI est un passionné qui entre dans une mobilisation internationale en faveur de l'étude et de la protection des tortues et qui a su tirer le fil de son rêve d'enfant.



Pierre FUHRMANN-BACCI

3 questions à Pierre

QUELLE EST CETTE TORTUE SUR LA PHOTO ?

Il s'agit d'une tortue alligator. Comme son nom l'indique c'est une espèce dangereuse capable de vous couper un ou plusieurs doigts. Nous l'avions montrée aux Marcillois lors d'une journée annuelle. Actuellement elle est dans un centre spécialisé près de Toulouse.

EXISTE-T-IL UNE RÉGLEMENTATION POUR POSSÉDER UNE TORTUE ?

Bien sûr, c'est un animal sauvage qui doit être répertorié et « pucé ». Un agrément est nécessaire. Il existe 300 espèces de tortues et plusieurs statuts de protection. La FFEPT diffuse une revue au niveau international et l'ATC peut apporter toutes les informations pour connaître, sauvegarder et élever cet animal. L'association est habilitée également comme centre de transit et lieu de dépôt contrôlé pour recueillir les tortues abandonnées.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

Je suis très attaché à mon village corse mais j'aime voyager pour continuer à découvrir les tortues à travers le monde. C'est un rêve que je souhaite faire vivre le plus longtemps possible.

Marcilly en Vilette

VOUS PROPOSE DES STAGES DE THÉÂTRE PENDANT L'ÉTÉ

STAGE ADULTES
(à partir de 16 ans)

Du 18 au 22 juillet 2016
De 9h30 à 12h et de 14h à 17h
(possibilité de pique-niquer sur place)

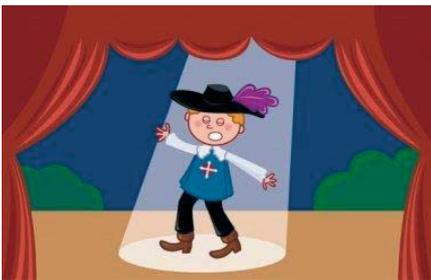
A la Salle Chantaloup
Tarif : 50€ la semaine



STAGE ENFANTS
(de 8 à 10 ans)

Du 1er au 5 août 2016
De 10h à 11h30 et de 14h30 à 16h

A la Salle des Fêtes
Tarif : 30€ la semaine



Inscriptions en mairie avant le 7 juillet 2016



Nombre de places limité

Les cours de théâtre sont assurés par Céline Gorget

**Ces activités vous sont proposées par la municipalité
dans le cadre du PACT Région Centre-Val de Loire**

